

*Hygiène publique générale.*—Sauf à Montréal et dans quelques autres grands centres urbains, c'est le ministère provincial de la Santé qui administre directement et en tout temps les services d'hygiène publique locaux. La Division des unités sanitaires fournit des services à plus de 60 p. 100 de la population, grâce à 70 unités desservant un ou plusieurs comtés à la fois. Chaque unité est financée grâce à une légère contribution locale. La province fournit le reste. Des directives et des conseils d'ordre technique sont fournis par les divisions provinciales suivantes: épidémiologie, tuberculose, hygiène alimentaire, démographie, enseignement de l'hygiène, maladies vénériennes, génie sanitaire et hygiène industrielle. Des services de laboratoire, comprenant des analyses bactériologiques et autres, sont mis à la disposition des médecins et des unités sanitaires, au laboratoire central d'hygiène publique de Montréal.

*Soins hospitaliers et médicaux.*—Des soins médicaux et hospitaliers gratuits sont fournis aux indigents dans plusieurs dispensaires, cliniques et autres agences de bienfaisance. Aux termes de la loi sur l'assistance publique, des soins sont donnés gratuitement dans les hôpitaux et dans des institutions spéciales aux personnes reconnues indigentes. L'agence acquitte le tiers du coût, la municipalité où réside l'indigent, 15 p. 100 (si rural) et 24 p. 100 (si urbaine) et la province, le solde. La Division des services médicaux aux colons assure des services infirmiers et médicaux gratuits aux habitants des régions isolées.

*Hygiène mentale.*—Ce sont surtout des organismes bénévoles, laïques et religieux, qui maintiennent 16 institutions pour maladies mentales ainsi que plus de 25 cliniques et quartiers de psychiatrie. Les universités Laval, McGill et de Montréal assument une grande partie de la responsabilité: elles collaborent avec les autorités des hôpitaux pour maladies mentales; elles coordonnent les services locaux réservés aux malades externes et aux malades hospitalisés. La Division provinciale des hôpitaux psychiatriques administre une institution à l'intention des prisonniers aliénés, nomme les surintendants des divers hôpitaux pour maladies mentales et exerce des fonctions de surveillance et de régie. Les malades qui en ont les moyens paient une partie des frais; tous les autres frais sont assumés par la province.

*Tuberculose.*—Tous les sanatoriums sont maintenus par des groupes laïques ou religieux, sous la direction de médecins nommés par le ministère de la Santé. La province assume les frais de traitement des indigents. Le ministère provincial de la Santé, par l'intermédiaire de sa Division antituberculeuse, coordonne le travail des unités sanitaires, des agences bénévoles et des sanatoriums. Il aide les agences municipales à poursuivre leur œuvre antituberculeuse.

*Cancer.*—Les services anticancéreux sont centralisés surtout dans les hôpitaux affiliés aux trois universités. Ce sont des subventions fédérales-provinciales qui aident, au point de vue financier, les services de diagnostic, de traitement et de soins hospitaliers.

*Poliomyélite.*—Ce sont des organismes bénévoles qui maintiennent les aménagements thérapeutiques.

*Maladies vénériennes.*—La Division provinciale des maladies vénériennes subventionne le traitement qui est donné gratuitement dans les dispensaires des hôpitaux généraux. Elle surveille aussi les mesures préventives et le dépistage des cas.

*Enfants infirmes.*—Ce sont des organismes bénévoles qui maintiennent des aménagements thérapeutiques à l'intention des enfants infirmes.

*Réadaptation.*—Des aménagements de réadaptation médicale ont été établis dans quelques hôpitaux-écoles et hôpitaux généraux. Des services complets sont organisés dans quatre centres de réadaptation centralisés: l'Institut de réadaptation, à Montréal; le Centre d'ergothérapie et de réadaptation, à Montréal; la Clinique de réadaptation, à Québec; et la Clinique de réadaptation maintenue par la Commission des accidents du travail. Le ministère de la Santé ainsi que celui du Bien-être social et de la Jeunesse versent des subventions à de nombreux organismes qui offrent des services médicaux, éducatifs et professionnels à des groupes d'invalides.